

M. François POHU
Office français de la biodiversité (OFB)
Service départemental de l'Allier
Pavillon des Marronniers
Rue Aristide Briand – 03400 YZEURE

Châtel-de-Neuvre, le 26 septembre 2024

Objet : Dégradations d'un site fermé pour la protection des chiroptères en Montagne bourbonnaise
Pièce jointe : Constat des dégradations sur le site de la Cavité du Mirai

Monsieur le Chef du service départemental de l'OBF,

La cavité du Mirai, ancienne mine de fluorine située sur la commune de Busset (proche du bourg de Mariol), abrite une importante colonie d'hibernation pour plusieurs espèces de chauves-souris et constitue l'un des sites inclus dans le périmètre Natura 2000 de la ZSC FR8302005 « Gites à chauves-souris Contreforts et Montagne bourbonnaise », animé par le CEN Allier.

Le site accueille notamment d'importants effectifs de petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*). Durant l'hiver 2016-2017, 108 individus ont été dénombrés, ce qui en fait le second site auvergnat d'hibernation pour cette espèce en termes d'importance des effectifs.

Ce site est également connu des collectionneurs de fluorine.

Dans le but de préserver cette colonie, le CEN Allier s'est porté acquéreur de la cavité en 2002. Celle-ci, accessible pour les chauves-souris par un puit situé sur les hauteurs de la parcelle, bénéficie d'un accès depuis un chemin. Cet accès a fait l'objet en 2005 de travaux pour installer un système de fermeture solide (cadre béton + porte et verrou robustes) depuis 2005, pour assurer la quiétude des chauves-souris et interdire l'accès pour des questions de sécurité. Cette fermeture est par ailleurs recouverte de terre pour rendre plus discret cet accès.

Le site fait l'objet, chaque début d'année, d'un suivi hivernal des effectifs de chiroptères, mené conjointement par le CEN Allier et l'association Chauve-Souris Auvergne. Nos techniciens dégagent donc chaque année la porte et activent le système d'ouverture avec une clef spéciale chaque année.

Durant l'hiver 2017-2018, ce système de fermeture a été fracturé et détruit. Lors du suivi du 21 janvier 2018, moins de la moitié des effectifs habituellement présents sur site ont été dénombrés. Le CEN Allier a alors déposé plainte auprès de la gendarmerie (sans résultat) et a fait restaurer la fermeture, améliorant le système.

Lors du dernier suivi, le 1^{er} février 2024, il a de nouveau été constaté la destruction du système d'ouverture ainsi que d'importantes dégradations à l'intérieur de la cavité. Le CEN Allier a de nouveau déposé une plainte en gendarmerie pour ces dégradations.

Un système de fermeture provisoire a été mis en place mais il a été de nouveau fracturé. Lors de la dernière visite du 24 septembre 2024, de nombreux échantillons de fluorine ont été retrouvés cassés et

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER

Maison des associations - Rue des écoles - 03500 Châtel-de-Neuvre

Tel : 04.70.42.89.34. - courriel : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr - site internet : cen-allier.org

laissés sur place. En outre, une dégradation des barbelés militaires servant à la sécurisation du puit a une fois de plus été constatée.

Le CEN Allier va engager une réflexion pour définir les modalités de protection de ce site de manière plus durable et solliciter les moyens financiers nécessaires.

Nous souhaitons vous informer de cette situation et vous alerter sur ces pratiques récurrentes de dégradation de cet habitat d'espèces protégées, au regard de vos missions de police de l'environnement.

Vous trouverez en pièce jointe de ce courrier un rapport plus complet des constatations, accompagné de plusieurs photographies.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Chef de service, en l'expression de nos meilleures salutations.

Christiane LOUVENTON,
Président du Conservatoire
d'espaces naturels de l'Allier

P/o Estelle COURNEZ,
Directrice du CEN Allier



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER

Maison des associations - Rue des écoles - 03500 Châtel-de-Neuvre
Tel : 04.70.42.89.34. - courriel : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr - site internet : cen-allier.org

Conservatoire d'espaces naturels agréé au titre de l'article L414-11 du Code de l'environnement

Association, membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels